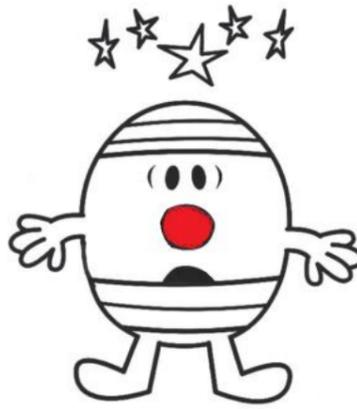


Monsieur MALADE et la Loi Santé

Par le Printemps Roannais

Hier **Monsieur Malade** avait la grippe et voulait voir son médecin traitant. Il ne s'entend pas très bien avec ce médecin mais il ne l'a pas choisi : c'est sa mutuelle qui l'a choisi pour lui... Et il n'a pas le droit d'en changer sinon ses consultations ne seront pas remboursées !



Aujourd'hui son médecin lui a prescrit un médicament contre la fièvre.

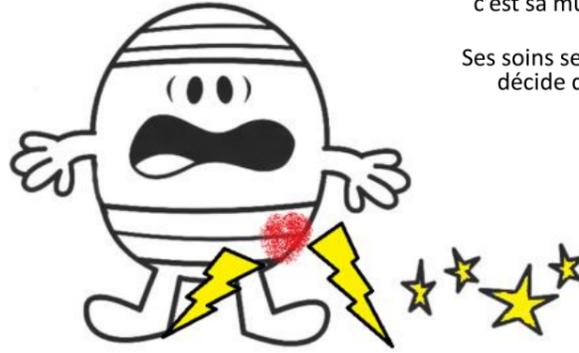
Le générique est en gélule et **Monsieur Malade** préfère les effervescents. Mais il n'a pas le choix : si il les refuse, il devra les payer lui-même !!!



Aujourd'hui **Monsieur Malade** a très mal à sa hanche....

Son médecin lui parle d'arthrose et lui suggère de voir un chirurgien. **Monsieur Malade** ne peut pas choisir son chirurgien : c'est sa mutuelle qui décide le centre dans lequel il doit aller.

Ses soins seront entièrement à sa charge si il décide d'aller dans un autre centre !!!



Ce chirurgien paraît sérieux et lui explique bien son opération. Par contre il ne pourra pas utiliser la dernière génération de prothèse de hanche qui lui serait parfaitement adaptée.

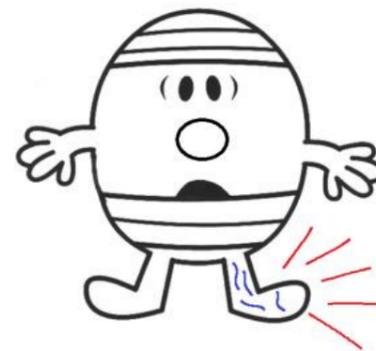
Dans ce centre mutualiste seules les prothèses bas de gamme sont autorisées... Et le délai de l'opération est de 18 mois !!!



L'opération s'est finalement bien passée.

Monsieur Malade n'a plus mal à la hanche. Mais il espère aucune nouvelle opération cette année : sa mutuelle ne lui en rembourse qu'une par an !

Ses varices douloureuses attendront donc l'année prochaine, il devra porter des bas en attendant...

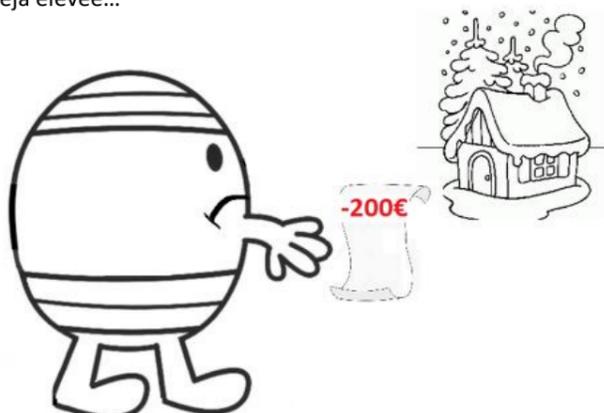


Monsieur Malade décide donc de changer de Mutuelle....

Mais toutes celles vers lesquelles il se tourne sont au courant de sa chirurgie de hanche, de ses varices et de ses fréquentes visites médicales : elles ont directement accès à son dossier médical par sa Carte Vitale et en profitent pour lui demander des cotisations toujours plus élevées !!!

Début décembre, **Monsieur Malade** veut faire ses achats de Noël.

Quelle surprise en vérifiant ses comptes : il lui a été prélevé automatique une franchise de 200€ pour son opération !! Il aurait du s'en douter quand sa mutuelle l'a contraint à délivrer son RIB et une autorisation de prélèvement. Pourtant sa cotisation mensuelle est déjà élevée...



Est-ce ce système de santé que nous voulons ???